



CONSEIL D'ADMINISTRATION Centre Intercommunal d'Action Sociale

PROCES VERBAL

Communauté de Communes



Centre Intercommunal d'Action Sociale de la
Communauté de Communes De L'AIRE A L'ARGONNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCES VERBAL et COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mille vingt et vingt février, les membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'Aire à l'Argonne se sont réunis au CIAS de Villotte-sur-Aire, sur convocation en date du treize février deux mille vingt qui leur a été adressée par la Présidente, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales applicables en la matière.

Etaient présents :

<i>Martine AUBRY, Présidente</i>	<i>Dania KLEIN, vice- présidente</i>	<i>Noëlle JACQUEMET</i>
<i>Josiane BIGUINET</i>	<i>Alain NOEL</i>	<i>Laurent PALIN</i>
<i>Evelyne BERTHAUX</i>	<i>Bernard RENAUDIN</i>	<i>Noëlle JACQUEMET</i>
<i>Dominique JEANNESSON</i>	<i>Dominique MARECHAL</i>	<i>Nathalie PHILIPPOT</i>
<i>Philippe BRISSE</i>	<i>Luc GERARD</i>	<i>Pascale ZEHR</i>
<i>Sophie CHARRIOT</i>	<i>Claude THOMAS</i>	

Etaient excusés :

Mme Marie-Françoise KLEIN
M. Luc GERARD
M. Dominique MARECHAL
M. Daniel SANZEY

Etaient absents :

M. Guy AUBRY
M. André DUMONT
M. Dominique DIDIER

Pouvoirs :

Mme Marie-Françoise KLEIN donne pouvoir à M. RENAUDIN

Ordre du jour :

Administration générale :

- Convention d'utilisation des locaux du CIAS par Mon Assistant Numérique
- Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public

Cohésion sociale :

- Projet de labellisation de la Maison des Services Au Public en France Services
- Point sur la Maison d'Assistants Maternelles de Pierrefitte-sur-Aire
- Organisation ALSH 2020

Questions diverses

- Projet de territoire
- Réflexions autour du réseau des ambassadeurs seniors
- Information sur le portage de repas sur l'ILCG de Vaubecourt
- Recherche de nouveaux acteurs « extraordinaires » pour la Compagnie Expression Libre
- Informations et précisions sur la régie de recettes du pôle seniors

La Présidente ouvre la séance à 20h05. Elle remercie les membres du conseil d'administration de leur présence et présente les excuses et pouvoirs.

Convention d'utilisation des locaux du
CIAS par Mon Assistant Numérique

Mme Aubry rappelle aux membres du Conseil d'Administration, qu'un nouveau prestataire de cours informatique, M. Eric HALMA propose des ateliers le samedi matin à la MSAP. Ce dernier est autoentrepreneur et est affilié au réseau Mon Assistant Numérique.

Ces séances s'adressent désormais aux personnes de tous âges souhaitant soit s'initier à l'outil numérique, soit se perfectionner. Après un démarrage en novembre, plutôt timide avec deux personnes, aujourd'hui sept à huit personnes viennent chaque samedi suivre les cours d'informatique.

La Présidente présente au Conseil d'Administration la convention d'utilisation des locaux du CIAS jointe à la délibération. Cette convention reprend des termes similaires à la convention d'utilisation des locaux scolaires.

La présente convention vise à :

- Définir les conditions d'utilisation par l'entreprise ;
- Garantir les responsabilités mutuelles en cas de dommage ou de sinistre ;
- Préciser les espaces mis à disposition, en l'occurrence, la salle de réunion et d'animation ainsi que la salle d'attente de la MSAP ;
- Consentir la mise à disposition de l'établissement à titre gracieux

DELIBERATION

N° DCA 20200220 - 01

OBJET : CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX DU CIAS PAR MON ASSISTANT NUMERIQUE

La Présidente expose,

Considérant les ateliers informatiques destinés aux habitants de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne réalisés par l'entreprise Mon Assistant Numérique Barrois-Bragard dans le cadre des services de la MSAP de Villotte-sur-Aire,

Considérant que ces ateliers sont programmés le samedi matin de 10h à 11h30, soit en dehors des heures d'ouverture de l'établissement au public et des horaires de service des agents,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, à l'unanimité de ses membres décide d'autoriser la Présidente à signer la convention présente en annexe au nom du Centre intercommunal d'action social et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

Indemnité de conseil allouée aux
comptables du Trésor Public

Mme Aubry rappelle que chaque année, les services des finances publiques de la trésorerie de Bar-le-Duc sollicitent une indemnité de conseil aux collectivités et établissements publics locaux au titre de l'exercice antérieur.

DELIBERATION

N° DCA 20200220 - 02

OBJET : INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR PUBLIC

La Présidente expose,

VU l'article 97 de la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services

déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

CONSIDÉRANT que l'indemnité de conseil au titre de l'année 2019 s'élève deux cent quatorze euros et quatre-vingt-sept centimes.

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres votants :

- de ne pas octroyer d'indemnité au comptable public au titre de l'exercice 2019
- d'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de cette décision.

Cohésion sociale :

Projet de labellisation de la MSAP en France Services

La Présidente informe les administrateurs du CIAS que le 16 janvier dernier, Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Commercy, M. Cédric VERLINE a effectué une visite des locaux de la MSAP de Villotte-sur-Aire. Sa visite avait notamment pour but d'échanger autour du dispositif France Services, lancé récemment par le Gouvernement.

Le dispositif France Services est amené à remplacer les Maisons des Services Au Public, à l'horizon 2022, en demandant aux structures porteuses une montée en qualité des services publics proposés à la population. Cette montée en qualité s'appuie notamment sur la présence de partenaires et le numérique.

M. Cédric VERLINE a pu constater qu'un certain nombre de critères du cahier des charges de France Services étaient déjà remplis par la MSAP de Villotte sur Aire, notamment les espaces polyvalents mis à la disposition des partenaires.

Les échanges avec M. le Sous-Préfet se sont ensuite poursuivis au siège administratif de la Communauté de Communes, à Beausite. Mme la Présidente présente aux administrateurs, la proposition formulée à M. le Sous-Préfet : établir à Beausite le deuxième site de la MSAP, afin de rayonner sur tout le territoire de la Communauté de Communes et de permettre aux habitants de disposer de deux guichets uniques de proximité.

Pour ce faire, un agent du siège de Beausite pourrait faire l'accueil de la MSAP. M. le Sous-Préfet a pu constater que les espaces étaient relativement similaires à ceux de Villotte-sur-Aire.

Mme la Présidente souligne que M. le Sous-Préfet a répondu favorablement à cette proposition et a affirmé que la MSAP en organisation bi-sites pouvait être labellisée d'ici l'été 2020 ou au plus tard à la rentrée scolaire.

L'équipe de la MSAP met tout en œuvre actuellement pour répondre à un maximum de critères, pour ce faire de nouveaux partenaires vont être sollicités et le parc informatique de Villotte-sur-Aire renouvelé prochainement.

Point sur la Maison d'Assistants Maternels de Pierrefitte sur Aire

Mme la Présidente souligne que la Maison d'Assistants Maternels (MAM) de Pierrefitte-sur-Aire a pu ouvrir assez rapidement grâce à la mobilisation de M. le Maire, M. BRENEUR et de Lysiane BURNEL, coordinatrice du pôle Petite Enfance du CIAS.

La commune de Pierrefitte-sur-Aire a notamment rénové des locaux permettant un confort optimal pour l'accueil de jeunes enfants et créé un parking à proximité directe.

La MAM a été inaugurée en octobre et les deux assistantes maternelles, Mesdames BRICHE et DHABI après quelques péripéties sont désormais très motivées et ravies de la mobilisation conjointe de la commune et du CIAS. L'association bénéficie d'une aide financière du CIAS pour son activité.

La MAM accueille presque uniquement des enfants du territoire :

- > 2 enfants viennent de Fresnes-au-Mont
- > 4 enfants viennent de Nicey-sur-Aire
- > 3 enfants de Pierrefitte-sur-Aire (dont 1 d'une assistante maternelle)
- > 1 enfant de Lahaymeix (celui d'une assistante maternelle)
- > 1 enfant de Menil aux Bois (hors codecom)
- > 1 enfant de Rosnes

Concernant la MAM de Vaubecourt, une assistante maternelle est motivée pour intégrer les locaux, les recherches pour former un binôme sont en cours. La MAM pourrait donc rouvrir en janvier 2021, au plus tôt, après consultations et démarches administratives auprès des services concernés et des partenaires.

Enfin, la prochaine formation destinée aux assistantes maternelles aura lieu en juin.

Organisation ALSH 2020

La Présidente informe que les accueils de loisirs sans hébergement ont débuté cette semaine à Pierrefitte avant de prendre place à Vaubecourt en deuxième semaine, le thème choisi est celui du « monde médiéval autour des princesses et des chevaliers ».

Le centre de loisirs de Pierrefitte est dirigé par Mme Christelle KARCHER, stagiaire BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) avec Mme Virginie KUBLER en directrice adjointe, stagiaire BAFD également. Marie-Noëlle RUEFF du Pôle Jeunesse ayant pris des congés au cours de cette période.

Pour cette première semaine à Pierrefitte, 53 enfants sont inscrits. De nombreuses sorties sont proposées, parmi lesquelles une animation autour des sceaux aux Archives Départementales, une visite à la Citadelle de Montmédy ou encore une démonstration de fauconnerie.

La deuxième semaine, le centre de Vaubecourt sera dirigé par Marie-Noëlle RUEFF et accueillera 20 enfants. La baisse du nombre d'inscrits s'explique par le fait que beaucoup de parents ont pris des congés pour la seconde semaine. Les enfants bénéficieront d'un programme similaire à celui proposé en première semaine.

Parallèlement la Présidente revient brièvement sur les mercredis récréatifs qui accueillent une dizaine d'enfants chaque semaine.

Projet de territoire

Mme Aubry informe les administrateurs que la Communauté de Communes s'est engagée sur un projet de territoire, élément structurant qui permettra d'orienter les grandes actions de l'exécutif. Un bureau d'études est chargé d'établir un diagnostic et des recommandations pragmatiques pour optimiser l'organisation de la Communauté de Communes et du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Un certain nombre de réunions destinées à différents publics vont avoir lieu au cours des prochaines semaines afin de définir la feuille de route pour les cinq années à venir.

Réflexions autour du réseau des ambassadeurs seniors

Mme la Présidente revient sur la place des ambassadeurs seniors et notamment sur la complexe distribution des journaux seniors. En effet chaque trimestre le journal doit être distribué rapidement afin que toutes les personnes âgées soient au courant des actualités du pôle et également du calendrier des animations.

Les ambassadeurs seniors sont des bénévoles, chargés notamment de distribuer dans les villages où ils résident et connaissent les personnes destinataires de ces journaux très attendus. Aujourd'hui une démobilisation importante de ces personnes volontaires est constatée, créant des frustrations des personnes destinataires.

Les administrateurs expliquent que la distribution en même temps sur tout le territoire est très complexe à mettre en œuvre, surtout lorsqu'elle est confiée à des bénévoles. Les membres du conseil d'administration estiment pour la majorité qu'il serait préférable de demander à chaque conseil municipal de nommer un référent senior, qui sera chargé d'assurer cette distribution, dans la mesure où un bénévole ne souhaite plus le faire.

Information sur le portage de repas sur l'ILCG de Vaubecourt

M. NOEL, administrateur du CIAS et président de l'ADMR de Remberval, précise qu'à l'issue d'une réunion entre les différents ILCG du territoire concernant le portage de repas, il a pu parvenir à un accord avec l'ILCG de Vaubecourt. Cela signifie qu'à moyen terme, l'ADMR de Remberval va effectuer le portage de repas du secteur de l'ILCG de Vaubecourt, à ce titre l'ADMR s'engage à embaucher le personnel de l'ILCG dévolu à cette mission.

Recherche de nouveaux acteurs « extraordinaires » pour la Compagnie Expression Libre

La Présidente informe les membres du Conseil d'Administration que la compagnie Expression Libre recherche de nouveaux acteurs pour compléter sa troupe de neuf

adultes en situation de handicap. La compagnie espère trouver de nouveaux membres habitants du versant argonnais. Pour ce faire, un appel aux professionnels du domaine médico-social va être effectué au cours des prochaines semaines. Ensuite un travail de confiance avec les familles des personnes en situation de handicap sera établi en espérant que la compagnie s'étoffera de nouveaux acteurs.

Les membres de la compagnie ont de beaux projets qu'ils espèrent mener grâce à la mobilisation des habitants.

Mme la Présidente informe également les administrateurs que la compagnie pourrait trouver une nouvelle salle de répétition, peut-être sur un lieu plus central et accessible aux acteurs.

Informations et précisions sur la régie de recettes du pôle seniors

La régie de recettes du pôle seniors est effective depuis le 8 juillet 2019, un régisseur a été nommé au mois d'août et depuis bon nombre de chèques ont été mis à l'encaissement. Malheureusement de nombreux chèques antérieurs au 8 juillet 2019, ne sont plus encaissables, à ce titre un courrier va être envoyé à chaque personne détentrice de ce type de chèque en demandant un nouveau règlement.

Tous les sujets étant épuisés, Mme Aubry remercie les membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale et lève à séance à 21h40.

La Vice-Présidente,

Dania KLEIN

